

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue à huis clos mardi le sixième jour du mois d'octobre en l'an deux mille vingt, à distance par réunion en ligne, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Jean-Pierre Ducruc  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen (huis clos)

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 01 septembre 2020
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Engagement de Mme Anne-Sophie Turcotte, préposée temporaire des activités de la polyvalente

Projet de règlement numéro 636-2020 concernant les alarmes incendies non fondées

  - Adoption
  - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Engagement de Mme Annabelle Garneau, préposée temporaire au comptoir lunch
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Agrandissement de la caserne
  - Décompte progressif no 3 (JC7 Signature)

Habits de protection de pompier (2)

  - Soumission(s) et octroi de contrat

Formation des pompiers volontaires

  - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 6) Voirie
  - Développement rue Ernest-Blouin (phase 2)
  - Offre d'achat pour le lot 5 573 277

Réfection rang Saint-Eustache

  - Honoraires professionnels no 3 (MRC de Lotbinière)
  - État du coût net des travaux et financement

Réfection rue Legendre (section des Saules)

  - État du coût net des travaux et financement

Lignage des voies de circulation

  - Acceptation des travaux et paiement

Ouvrage de revêtement mécanisé de la chaussée

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

- Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration  
Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux – Réclamation

Gestion des cours d'eau

- Demande d'intervention pour l'entretien d'un cours d'eau non réglementé

### 7) Hygiène du milieu

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023  
(TECQ)

- Demande de contribution gouvernementale

Assainissement des eaux usées

- Honoraires professionnels no 3 (WSP Canada inc.)

- Demande d'autorisation à la CPTAQ – Amendement

Gestion des matières résiduelles

- Adoption de l'entente de principe « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest »

### 8) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2020

### 9) Varia

Archives

- Destruction annuelle

Transport adapté et collectif de Lotbinière

- Demande d'ajustement des tarifs usagers pour l'année 2021

Pôle agroalimentaire de Lotbinière – Du terroir à l'armoire

- Demande d'autorisation

Fédération Québécoise des Municipalités

- Demande d'appui – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

Période de questions à la fin de la séance.

(Selon les questions reçues par courriel - séance à huis clos)

Levée de l'assemblée

234-2020

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

235-2020

### PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2020

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 01 septembre 2020 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

236-2020

### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE SEPTEMBRE 2020**

SALAIRES BRUTS DU 23 AOÛT AU 26 SEPTEMBRE 2020	MAIRE ET CONSEILLERS	25 376.73
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS & LOISIRS)	22 277.64
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	42 790.98
	AVANTAGES SOCIAUX	11 278.31
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>101 723.66</b>
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>101 723.66</b>

**COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2020 – RATIFICATION**

<b>BRENTAG CANADA INC.</b>		<b>4 138.45</b>	
5513100000	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	374.89	MAGNAFLOC
5513100000	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	3 763.45	PERMANGANATE
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>212.00</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	212.00	REMISE AOÛT 2020
<b>CENTRE SERVICES CONSTRUCTION DU QC. INC.</b>		<b>147.41</b>	
5513100000	COMPTES A PAYER	147.41	REMBOURSEMENT DE TAXES
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>1 126.35</b>	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	95.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	49.97	DIESEL KUBOTA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	51.33	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	100.24	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	43.50	DIESEL KUBOTA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	46.64	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	89.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	102.50	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.00	ESSENCE SAVANA
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	65.03	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	53.81	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	45.85	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	60.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	42.79	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	27.68	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	60.13	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	-1.12	ESCOMPTE ULTRAMAR
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>6 748.31</b>	
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	138.10	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	274.34	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	27.76	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	47.74	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	86.47	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	193.19	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	33.04	SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	10.64	SERVICE AOÛT 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.91	SERVICE AOÛT 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	21.28	SERVICE JUILLET & AOÛT 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	21.28	SERVICE JUILLET & AOÛT 2020
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	990.43	SERVICE AOÛT 2020
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	129.12	SERVICE AOÛT 2020
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 408.70	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2020
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 389.01	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2020
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	951.30	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2020
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN &amp; FILS</b>		<b>2 515.61</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	575.84	PELOUSES 2020 4/5
241501522	TER. S/LECLERC LAFLEUR BATEAU	34.33	PELOUSES 2020 4/5
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	32.76	PELOUSES 2020 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	421.35	PELOUSES 2020 4/5
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	54.63	PELOUSES 2020 4/5
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	46.82	PELOUSES 2020 4/5
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	62.42	PELOUSES 2020 4/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	315.23	PELOUSES 2020 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	238.77	PELOUSES 2020 4/5
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	68.67	PELOUSES 2020 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	664.79	PELOUSES 2020 4/5
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>26 273.42</b>	
241500951	QUOTE-PART MRC VID FOSSE SEPTI	8 021.25	QUOTE-PART 2020 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 3/4
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 551.40	QUOTE-PART 2020 SÉCURITÉ-INCENDIE 3/4
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 635.33	QUOTE-PART 2020 ENFOUISSEMENT SANITAIRE 9/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 065.44	QUOTE-PART 2020 ÉVALUATION FONCIÈRE 9/12
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>16 419.48</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 172.11	REMISE AOÛT 2020
5513825000	ROAP A PAYER	657.43	REMISE AOÛT 2020
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 400.60	REMISE AOÛT 2020
5513850000	R.R.Q. A PAYER	5 732.54	REMISE AOÛT 2020
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	240.00	REMISE AOÛT 2020
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	6 216.80	REMISE AOÛT 2020
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>137 370.00</b>	
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	137 370.00	SERVICE 2020 1/2
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	9.77	FRAIS DE TRANSPORT
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	56.28	DRAPEAU DU QUÉBEC
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>137.22</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	137.22	SERVICE SEPTEMBRE 2020
<b>POSTES CANADA</b>		<b>173.51</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	130.11	AVIS 291
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	43.40	AVIS 291
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>403.45</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	106.89	CHLORURE CALCIUM
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	97.65	CHAMOIS & INSECTICIDE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	78.02	PEINTURE ANTHROUILLE & MARQUAGE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	120.89	LAMES (2) & CHALUMEAU

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>6 772.47</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 523.18	REMISE AOÛT 2020
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	240.00	REMISE AOÛT 2020
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	5 009.29	REMISE AOÛT 2020
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>817.75</b>	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE SEPTEMBRE 2020
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.44	SERVICE SEPTEMBRE 2020
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	102.93	SERVICE SEPTEMBRE 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.46	SERVICE SEPTEMBRE 2020
261000331	TELEPHONE-URBANISME	104.09	SERVICE SEPTEMBRE 2020
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	223.12	SERVICE SEPTEMBRE 2020
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	251.26	SERVICE SEPTEMBRE 2020
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>214.90</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	132.17	SERVICE OCTOBRE 2020
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE OCTOBRE 2020

TOTAL : 203 536.38

## COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2020

<b>ALEXANDRA VAUDREUIL</b>		<b>225.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	225.00	HONORAIRES COURS MISE EN FORME 1/2
<b>ANNE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>		<b>954.29</b>	
270195341	PUB. JOURN. REVUES - CULTURE	954.29	PROGRAMMATION HIVER 2019-2020 & AUTOMNE 2020
<b>AREO-FEU LTÉE</b>		<b>954.58</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	954.58	BATTERIES (96), CAGOULES (5) & SAVON
<b>ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE</b>		<b>944.82</b>	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	944.82	ENTRETIEN ASCENSEUR OCTOBRE À DÉCEMBRE 2020
<b>BATTERIES &amp; CIE INC.</b>		<b>158.61</b>	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	158.61	BATTERIE POUR GÉNÉRATRICE
<b>BC2 GROUPE CONSEIL INC.</b>		<b>14 071.51</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	14 071.51	SERVICE D'URBANISME DU 27 JUILLET AU 11 SEPTEMBRE 2020
<b>BÉLANGER CÉLINE</b>		<b>30.00</b>	
2123475003	LOC. PARC JEAN-GUY-FOURNIER	30.00	LOCATION ANNULÉE
<b>BERGERON CAROLINE</b>		<b>130.00</b>	
2123479012	POLYVALENTE ACT. - YOGA	130.00	COURS ANNULÉS
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>1 015.12</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	61.04	CAHER, RUBAN ADHÉSIF, BOÎTE, SURLIGNEUR & STYLOS
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	247.72	CARTOUCHES D'IMPRIMANTE (2)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	20.90	AGENDAS (2)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.35	MARQUEURS & AGRAPES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	282.24	TAMBOURS D'IMPRIMANTE (2)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	88.29	CARTOUCHE D'IMPRIMANTE
211000670	FOURN. BUREAU, IMPRIMES & LI	229.94	ENREGISTREUR NUMÉRIQUE POUR SÉANCE
213000670	FOURN. BUREAU, IMPRIMES & LI	72.64	CLASSEURS PORTATIFS PLIABLES (3)
<b>CARQUEST CANADA LTÉE</b>		<b>484.73</b>	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	484.73	BATTERIES DES CAMIONS (2)
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF DE</b>		<b>75 000.00</b>	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	75 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020
<b>COFFRAGE S.BLANCHET INC.</b>		<b>5 748.75</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	5 748.75	RÉPARER PONCEAU CÔTE VERTE
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>6 067.86</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	6 067.86	SEL POUR ADOUCISSEURS
<b>CONSTRUCTION S.R.B.</b>		<b>217.30</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	217.30	SCIAGE BORDURE DE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUTABLE)
<b>DICOM EXPRESS</b>		<b>31.87</b>	
241300322	FRET, MESSAGERIES - RESEAU EAU	15.42	FRAIS TRANSPORT PRODUITS CHIMIQUES
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	16.45	FRAIS TRANSPORT ÉQUIPEMENT INCENDIE
<b>ECO VERDURE</b>		<b>1 495.98</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	207.63	ENGRAIS GRANULAIRE T/BALLE 3/3
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	453.72	ENGRAIS GRANULAIRE T/MINI-SOCCER ÉCLAIRÉ 3/3
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	406.32	ENGRAIS GRANULAIRE T/MINI-SOCCER 3/3
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	428.31	AÉRATION PAR CAROTTAGE T/ SOCCER ÉCLAIRÉ 1/1
<b>ÉLIZABETH DEMERS - PETITE CAISSE</b>		<b>12.35</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	3.10	CORDON TÉLÉPHONE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9.25	CADRE POUR PHOTO
<b>ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS</b>		<b>252.95</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	126.47	ENLEVER FILETS T/BALLE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	126.48	LAVAGE DES FENÊTRES
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>688.99</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	415.06	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	273.93	ANALYSE DES EAUX USÉES
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>858.86</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	858.86	TRAVAUX ENTRÉE D'EAU (RUE BÉDARD)
<b>FLEURS DE LAURIER SENC.</b>		<b>100.04</b>	
216000310	FRAIS DÉPLACEMENT ET AUTRES	100.04	FLEURS CÉLÉBRATION 100 ANS D'UNE CITOYENNE
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>70.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	70.00	AVIS DE MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>20 700.01</b>	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	63.55	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE (CÔTE PLACE-BOUCHER & ROUTE MARIE-VICTORIN)
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	63.55	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE (CÔTE PLACE-BOUCHER & ROUTE MARIE-VICTORIN)
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	314.10	SERVICE AOÛT 2020
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	11 821.35	SERVICE AOÛT 2020
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 437.46	SERVICE AOÛT 2020
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>719.83</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	221.99	REMPLACER PRISE & FERMER PLAQUES INUTILISÉES SUITE INSPECTION MMQ
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	423.11	RÉPARER LUMIÈRE (RUE BOISVERT)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	74.73	REDRESSER LUMIÈRE TERRAIN PÉTANQUE
<b>IMPRESSIONNE/ROI &amp; A.L.G.</b>		<b>1 773.46</b>	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	1 773.46	REMPLACEMENT PORTABLE CONSEIL (GESA WEHMEYER-LAPLANTE)
<b>JACQUES GAUTHIER</b>		<b>62.29</b>	
211000310	DÉPLAC.ET REPRESENTATION DES ELLUS	62.29	FRAIS DE DÉPLACEMENT SEPTEMBRE 2020
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>		<b>202.21</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-320.00	CRÉDIT CONTENANTS VIDES
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	822.21	HYPOCHLORITE
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-300.00	CRÉDIT CONTENANTS VIDES
<b>JC7 SIGNATURE</b>		<b>264.16</b>	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	264.16	LOCATION CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR ENLEVER ALARME-INCENDIE
<b>KEVEN POULIN</b>		<b>1 734.97</b>	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	1 734.97	ACHAT ÉVIER & DOUCHETTE
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>5 349.54</b>	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	1 253.12	DÉMOLITION RÉSERVOIR EAU (2E RANG)
2304053721	RECONSTR.VOIRIE GEN. - SRURAL	4 096.42	BAISSER LES BORDS DES RANGS (ROUTE NICOLAS & 2E RANG EST)
<b>LES ENTREPRISES LEVIENNES IN</b>		<b>4 874.12</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	4 874.12	RAPIÉÇAGE (PETIT-VILLAGE & POINTE-PLATON)
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>617.24</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	69.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	206.52	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	47.15	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	294.37	ACHATS VOLUMES
<b>LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.</b>		<b>505.15</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	505.15	RECHERCHE DE FUITE (ROUTE 132)
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>180.00</b>	
232001650	DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC.	180.00	BARILS RÉCUPÉRATION EAU PLUIE (6)
<b>MELIOR MEDIA INC.</b>		<b>978.43</b>	
269000494	PUBLI - PROMOTION TERRITOIRE	650.75	SEMAINE DES MUNICIPALITÉS
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	327.68	RÔLE ÉVALUATION FONCIÈRE 2021
<b>MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>2 913.14</b>	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 243.19	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 135.97	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	533.98	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE</b>		<b>4 005.25</b>	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	4 005.25	QUOTE-PART DÉFICIT 2020
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>649.61</b>	
270150454	PERFECTIONNEMENT - TERRUEUX	649.61	FORMATION LOGICEL LOISIRS (DIRECTEUR LOISIRS) 25-08-2020

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>	<b>262.32</b>	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	220.50
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	41.82
<b>PITNEYWORKS</b>	<b>2 299.50</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2 299.50
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>204.45</b>	
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	24.03
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	180.42
<b>POGZ INC.</b>	<b>51.74</b>	
0269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	51.74
<b>PRODUITS CAPITAL</b>	<b>45.93</b>	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	-172.41
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	218.34
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>	<b>692.17</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	51.72
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	26.74
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	48.91
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	465.04
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	57.48
241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.EGOUT	12.71
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	6.65
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	8.00
241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.EGOUT	10.10
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	4.82
<b>REAL HUOT INC.</b>	<b>2 637.40</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	557.73
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 097.30
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	636.44
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	345.93
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>2 677.29</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 871.22
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	806.07
<b>SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN</b>	<b>1 740.34</b>	
222000442	SERV. RECUS ENT. MUNICIPALITES	675.05
222000442	SERV. RECUS ENT. MUNICIPALITES	259.09
222000442	SERV. RECUS ENT. MUNICIPALITES	806.20
<b>SIGNALISATION LEVIS INC.</b>	<b>963.78</b>	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	963.78
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>20.94</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.47
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.47
<b>SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.</b>	<b>220.75</b>	
259000451	LOCATION ALARME PAVILLON	220.75
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>120.46</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.46
<b>TELU MOBILITE</b>	<b>399.55</b>	
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	57.24
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	56.07
270120331	TELEPHONE CELL. - C./COMM.	23.00
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	169.14
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	23.53
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.51
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	<b>976.32</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	976.32
<b>VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.</b>	<b>173.73</b>	
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	173.73

TOTAL : 168 529.69

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 11-2020

237-2020

### ENGAGEMENT DE MME ANNE-SOPHIE TURCOTTE, PRÉPOSÉE TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager Mme Anne-Sophie Turcotte de Sainte-Croix pour agir à titre de préposée temporaire des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May selon les besoins de l'employeur lors d'absence du préposé.

Début de l'emploi : 15 septembre 2020

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2020 CONCERNANT LES ALARMS INCENDIES NON FONDÉES

238-2020

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire réglementer les alarmes incendies non fondées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de déclenchement d'alarmes incendies non fondées;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boucher**

**APPUYÉ PAR : Jean Lecours**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 636-2020 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 636-2020 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;

**QUE** le projet de règlement numéro 636-2020 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement numéro 636-2020 concernant les alarmes incendies non fondées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.

## **CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

239-2020

### **COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### **SALAIRE DE SEPTEMBRE 2020**

SALAIRES BRUTS DU 23 AOÛT AU 26 SEPTEMBRE 2020	ADMINISTRATION (DIRECTION)	4 394.40
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	13 867.73
	AVANTAGES SOCIAUX	2 572.58
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 834.71</b>
	INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT
	<b>TOTAL</b>	<b>20 834.71</b>

### **COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2020 – RATIFICATION**

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>22.00</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	22.00	REMISE AOÛT 2020
<b>CHOQUETTE CKS</b>	<b>1 263.72</b>	
270165526 ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	1 263.72	RÉPARATION THERMOSTATS 2 PLAQUES
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>8 222.55</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	8 222.55	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2020
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN ET FILS</b>	<b>131.09</b>	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	131.09	PELOUSES 2020 4/5
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>481.12</b>	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	34.21	REMISE AOÛT 2020
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	162.24	REMISE AOÛT 2020
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE AOÛT 2020
5513820000 RQAP A PAYER	19.94	REMISE AOÛT 2020
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	34.21	REMISE AOÛT 2020
5513850000 R.R.Q. A PAYER	180.52	REMISE AOÛT 2020
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>469.49</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	354.54	DIVERS ACHATS POUR OUVERTURE ARÉNA
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	114.95	PEINTURE PLANCHER COULOIR ARÉNA
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>226.21</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	48.43	REMISE AOÛT 2020
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE AOÛT 2020
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	127.78	REMISE AOÛT 2020
<b>SHAW DIRECT</b>	<b>67.31</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	67.31	SERVICE SEPTEMBRE 2020
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>294.25</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	294.25	SERVICE SEPTEMBRE 2020
<b>TOTAL : 11 177.74</b>		

### **COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2020**

<b>9393-0584 QUÉBEC INC.</b>	<b>1 178.45</b>	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	919.77	PRODUIT DÉSINFECTANT & MIXEUR
270165516 LOCATION D'EQUIPEMENTS- ARENA	258.68	LOCATION PULVÉRISATEUR DÉSINFECTANT 1/12
<b>BENOIT JALBERT INC.</b>	<b>385.17</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	385.17	VÉRIFICATION ANNUELLE CONDENSATEUR
<b>CITRON HYGIÈNE</b>	<b>151.29</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	151.29	SERVICE SEPTEMBRE 2020
<b>DÉSALINIERS, GÉLINAS &amp; LANQUETTE</b>	<b>1 874.09</b>	
270140413 SERVICES PROF.-VERIF.COMPTABLE	1 874.09	HON. PROF. FORMATION ET AIDE ÉTATS FINANCIERS
<b>DISTRIBUTION CHRISTIAN BOISVERT</b>	<b>12.00</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	12.00	BOUTELLES D'EAU (2)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>		<b>262.45</b>	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN-RESTAURANT	17.20	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	65.55	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	78.95	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	23.05	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	68.70	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>266.96</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	133.48	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	133.48	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>1 985.94</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 006.57	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	941.76	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	37.61	ACHATS RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>572.99</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	265.43	FLOTTE POMPE DU PLUVIAL DÉFECTUEUSE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	307.56	CHANGER TRANSFORMATEUR
<b>IMPÉRIAL SNACKING &amp; ÉQUIPEMENT</b>		<b>418.74</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	418.74	ACHATS RESTAURANT
<b>KORVETTE</b>		<b>36.39</b>	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN-RESTAURANT	22.98	LAVETTE & LINGES À VAISSELLE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN-RESTAURANT	13.41	LINGETTES DÉSINFECTANTES
<b>LAMBERT PASCALE</b>		<b>436.46</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	436.46	ACHATS RESTAURANT
<b>LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.</b>		<b>311.52</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	311.52	ACHATS RESTAURANT
<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>		<b>314.11</b>	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	314.11	ORDURES SEPTEMBRE 2020
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>35.96</b>	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN-RESTAURANT	13.01	PRODUITS D'ENTRETIEN
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	22.95	GEL DÉSINFECTANT
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>508.06</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	416.19	PRODUITS D'ENTRETIEN
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	91.87	GEL DÉSINFECTANT
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>128.33</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	4.46	VIS À BOIS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	123.87	ACHATS DIVERS ENTRETIEN ARÉNA
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>6 174.46</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	1 491.53	ENTRETIEN PRÉVENTIF ANNUEL SURFACEUSE
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	4 682.93	APPLICATION PEINTURE GLACE
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>1 524.46</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	691.17	POLICE NO. 48842 AOÛT 2020
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	833.29	POLICE NO. 48842 SEPTEMBRE 2020
<b>SERVICE PROAXION QUÉBEC INC.</b>		<b>258.68</b>	
270165516	LOCATION D'EQUIPEMENTS- ARENA	258.68	LOCATION PULVÉRISATEUR DÉSINFECTANT 2/12
<b>SIEMENS CANADA LIMITÉE</b>		<b>1 267.02</b>	
0270161526	ENT.-ÉQUIP.-SÉCUR.& INCENDIE	1 267.02	INSPECTION SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>302.88</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	17.96	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	98.96	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	101.47	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	84.49	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS MOBILITÉ</b>		<b>58.02</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE SEPTEMBRE 2020
<b>TRANE CANADA ULC</b>		<b>3 162.20</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	3 162.20	OUVERTURE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
<b>TOTAL : 21 626.63</b>			

240-2020

### ENGAGEMENT DE MME ANNABELLE GARNEAU, PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager Mme Annabelle Garneau de Sainte-Croix pour agir à titre de préposée temporaire au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 03 octobre 2020

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

#### AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

241-2020

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 (JC7 SIGNATURE)

ATTENDU la résolution numéro 065-2020;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à JC7 Signature la somme de 83 606,71 \$ relativement aux travaux d'agrandissement de la caserne selon la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 15 septembre 2020.

#### HABITS DE PROTECTION DE POMPIER (2)

242-2020

#### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Une (1) soumission reçue :

➤ Aréo-Feu ltée

5 488,91 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Aréo-Feu ltée pour le prix de 5 488,91 \$, taxes incluses.

### **FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

243-2020

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix prévoit la formation de 2 pompiers pour le Programme Pompier I et de 0 pompier pour le Programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

### **VOIRIE**

#### **DÉVELOPPEMENT SUR ERNEST-BLOUIN (PHASE 2)**

244-2020

#### **OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 573 277**

**ATTENDU** l'offre d'achat datée du 17 septembre 2020 de madame Isabelle Côté et monsieur Mathieu Rancourt pour le lot 5 573 277 de la minute 4083 du plan cadastral daté du 05 août 2014, et préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot 5 573 277 au prix de 36 704,95 \$, en sus de toutes taxes applicables.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat de vente.



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

**RÉFECTION RANG SAINT-EUSTACHE**

245-2020

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (MRC DE LOTBINIÈRE)**

ATTENDU la résolution numéro 139-2020;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à la MRC de Lotbinière, la somme de 9 103,50 \$, concernant la surveillance de chantier partielle du projet de réfection du rang Saint-Eustache, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 29400 datée du 09 septembre 2020.

246-2020

**ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT**

**Dépenses :**

- Publication SEAO (Média Transcontinental S.E.N.C.)	40,98 \$
- Contrat (Les Excavations Ste-Croix inc.)	1 126 988,84 \$
- Honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux (Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée)	7 821,18 \$
- Lignage (Marquage et traçage Québec)	1 986,45 \$
- Honoraires professionnels surveillance des travaux (MRC de Lotbinière, service d'ingénierie)	9 103,50 \$

**Sous-total :** **1 145 940,95 \$**

(-) Retour de taxes (TPS)	-49 438,46 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-49 314,88 \$

**COÛT NET DU PROJET :** **1 047 187,61 \$**

(-) Fonds activités financières 2020	- 87,61 \$
(-) Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) (90 % comptant)	- 450 000,00 \$
- À recevoir (10 %)	- 50 000,00 \$
(-) Réserve financière réfection des rangs	-350 000,00 \$

**Financement permanent requis :** **197 100,00 \$**

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 197 100,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 623-2020.

**RÉFECTION RUE LEGENDRE (SECTION DES SAULES)**

247-2020

**ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT**

**Dépenses :**

- Publication SEAO (Média Transcontinental S.E.N.C.)	72,42 \$
- Honoraires professionnels plans, devis et surveillance des travaux (SNC-Lavalin inc.)	44 615,68 \$
- Honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux (SNC-Lavalin inc.)	6 442,40 \$
- Contrat (Transport Beaurivage inc.)	217 581,37 \$

**Sous-total :** **268 711,87 \$**

(-) Retour de taxes (TPS)	-11 685,69 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-11 656,50 \$

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

**COÛT NET DU PROJET :** **245 369,68 \$**

(-) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019/2023 (TECQ) (fédéral comptant de 75,10 %)	- 184 272,62 \$
- À recevoir (provincial sur 20 ans de 24,90 %, soit 61 097,06 \$)	
(+) Fonds activités financières 2020	2,94 \$

**Financement permanent requis :** **61 100,00 \$**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 61 100,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 609-2019.

### LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION

248-2020

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des voies de circulation selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 11 443,51 \$ à Marquage et Traçage du Québec inc., tel que plus amplement détaillée à la facture numéro 2438 datée du 28 août 2020 aux termes du contrat intervenu entre les parties le 09 mars 2020.

### OUVRAGE DE REVÊTEMENT MÉCANISÉ DE LA CHAUSSÉE

249-2020

#### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX – RÉCLAMATION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Michel Routhier, appuyée par Guy Boucher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Croix approuve les dépenses d'un montant de 65 852 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **GESTION DES COURS D'EAU**

250-2020

#### **DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU NON RÉGLEMENTÉ**

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien d'un cours d'eau non réglementé, du lot 3 591 784 au lot 3 591 769, sont sollicités afin de nettoyer les sédiments et la végétation qui causent le mauvais égouttement, selon la demande d'intervention datée du 03 septembre 2020;

**ATTENDU QUE** cette dernière relève de la compétence de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix recommande d'apporter des modifications à ce cours d'eau, selon une visite du directeur des travaux publics, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC de Lotbinière à la réalisation de ce projet;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que la MRC de Lotbinière débute l'étude nécessaire à ce projet.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

251-2020

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

252-2020

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (WSP CANADA INC.)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 077-2018, 380-2019 et 381-2019;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à WSP Canada inc. la somme de 9 876,82 \$ concernant la préparation des documents et arguments concernant une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au projet d'assainissement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0947093 datée du 11 septembre 2020.

253-2020

#### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - AMENDEMENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 047-2019;

**ATTENDU** le projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier n° 422935) pour l'implantation d'une station d'épuration des eaux usées, sur le lot 3 590 854 constituant le site 1;

**ATTENDU QUE** la Commission a émis une orientation préliminaire le 21 novembre 2019 indiquant que le site 1 devrait être refusé;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une audience publique auprès de la Commission (résolution # 380-2019);

**ATTENDU QUE** la note technique contenant l'argumentaire pour les sites 2 et 3 a été déposée auprès de la CPTAQ, en date du 14 août 2020;

**ATTENDU QUE** l'information a été présentée lors de l'audience publique du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

**ATTENDU QU'**à la demande de la Commission lors de cet audience publique, les documents, soit le nouveau plan pour le site 2 et la carte des zones inondables de la rivière du Petit Saut ont été déposés;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de l'audience publique du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** le désistement quant au choix du site 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le site 2, en partie sur les lots 3 590 855 et 3 590 821, est maintenant envisagé pour l'implantation de la station d'épuration;

**ATTENDU QUE** la Commission demande qu'un amendement soit produit pour la présente demande d'autorisation et la production d'une nouvelle résolution;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher et résolu unanimement l'adoption de l'amendement à la demande d'autorisation pour le projet d'assainissement des eaux usées.

### GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

254-2020

#### ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST »

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour procéder à la planification stratégique de la gestion des matières résiduelles ainsi que pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale, d'un règlement type, ainsi que d'un devis technique d'appel d'offres public, le tout confié à la firme Chamard stratégies environnementales;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de débiter cette démarche par l'adoption d'un projet d'entente de principe entre les municipalités, afin que puisse débiter sans délai la préparation du devis d'appel d'offres. Puis, qu'un projet d'entente intermunicipale complet soit présenté à une séance du conseil ultérieure, en vue de sa signature par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente de principe annexé aux présentes, porte sur la gestion de la cueillette des matières résiduelles, notamment, la préparation de devis et la publication de l'appel d'offre publique (AOP) ainsi que la gestion du contrat comprenant principalement la collecte de déchets, de matières recyclables et de matières organiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente prévoit la désignation d'une municipalité mandataire qui aura la responsabilité du processus d'AOP et qui assurera la gestion du contrat par la suite;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**après étude et considération, la municipalité de SAINTE-CROIX :

- Accepte les conditions prévues à l'entente de principe pour la fourniture de services pour la gestion de la collecte des matières résiduelles entre les municipalités participantes et que celle-ci soit adoptée telle que soumise;
- Prends acte que la municipalité de Villeroy se propose pour agir à titre de municipalité mandataire pour la gestion administrative de l'entente et est en accord avec cette proposition.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 09 septembre 2020.

### VARIA

#### ARCHIVES

255-2020

#### DESTRUCTION ANNUELLE

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 06 octobre 2020.

#### TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

256-2020

#### DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TARIFS USAGERS POUR L'ANNÉE 2021

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

**ATTENDU** la demande du Service de transport adapté et collectif de Lotbinière datée du 25 septembre 2020 concernant l'ajustement des tarifs des usagers pour l'année 2021;

**ATTENDU QU'**il est requis que la municipalité de Sainte-Croix, mandataire du Service de transport adapté et collectif de Lotbinière, prenne connaissance et approuve ledit ajustement;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix approuve l'ajustement des tarifs des usagers pour l'année 2021 selon la demande présentée, soit une augmentation de 2 %.

---

Monsieur Jean Lecours se retire de la réunion en ligne du conseil à 19 : 51 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

---

### **PÔLE AGROALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE – DU TERROIR À L'ARMOIRE**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION**

257-2020

**ATTENDU QUE** Du terroir à l'armoire fait partie de la coopérative de solidarité le Pôle agroalimentaire de Lotbinière qui vise à stimuler le développement socio-économique de la région et à soutenir l'entreprenariat agroalimentaire;

**ATTENDU QUE** Du terroir à l'armoire est un réseau d'achat et de distribution ayant à cœur de rendre les produits alimentaires locaux, écoresponsables et en vrac plus accessibles aux citoyens de la région de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** les membres de la coopérative du Pôle peuvent commander aux deux semaines parmi une sélection de produits et que les commandes sont livrées gratuitement à l'un des points de chutes du réseau ou à domicile au coût additionnel de 7\$;

**ATTENDU QUE** le réseau dessert présentement en livraison à domicile les municipalités de Leclercville, Lotbinière, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix et Saint-Édouard, avec des points de chutes à Lotbinière et Saint-Antoine-de-Tilly;

**ATTENDU QUE** la coopérative du Pôle désire implanter un point de chute à Sainte-Croix pour les citoyens de la municipalité et désire utiliser gratuitement le Pavillon de services à cet effet, soit de 16 heures à 18 heures un jeudi sur deux, donc environ 2 fois par mois;

**ATTENDU QUE** l'ouverture d'un point de chute à Sainte-Croix serait une belle opportunité pour les résidents de Sainte-Croix et permettrait d'élargir le champs d'action du Pôle agroalimentaire de Lotbinière;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplane, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation du Pavillon de services pour la tenue d'un point de chute à Sainte-Croix.

---

Monsieur Jean Lecours revient à la réunion en ligne du conseil à 19 : 52 heures.

---

### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

#### **DEMANDE D'APPUI – ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

258-2020

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2020**

**QUE** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE**  
**(SELON LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL – SÉANCE À HUIS CLOS)**

8 courriels reçus :

- Information concernant des plaintes au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le règlement numéro 615-2019.
- Information concernant l'actualisation du règlement numéro 370-2006.
- Information concernant le processus des plaintes.
- Information concernant l'injonction interlocutoire temporaire.
- Information concernant la perception de taxes de type amusement.
- Information concernant le contentieux de la Municipalité.
- Information concernant la possibilité d'un constable pour la Municipalité.
- Information concernant les feux à ciel ouvert et les règlements numéros 599-2018 et 615-2019.

259-2020

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 17 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

France Dubuc, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.